



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 76975

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le stage des élèves de troisième en milieu professionnel. En effet, depuis 2005, tous les collégiens en classe de 3ème doivent effectuer une séquence d'observation en milieu professionnel d'une durée d'une semaine. Cette expérience est très positive pour les jeunes. La séquence d'observation, en tant que dispositif éducatif, est un projet associant trois acteurs incontournables : les entreprises, les jeunes et l'établissement scolaire. Sa réussite repose avant tout sur l'existence d'un cadre indispensable afin d'organiser les relations entre les différentes parties prenantes. Or le lien entre les établissements scolaires et les entreprises accueillant des collégiens est à améliorer. Ainsi, 36 % des entreprises estiment qu'elles manquent d'informations sur ce que les jeunes doivent faire et 54 % des entreprises déclarent n'avoir aucun contact avec les établissements scolaires dont viennent les collégiens (selon une enquête de CCI France de 2014). Il souhaite donc savoir ce qu'elle compte faire afin d'améliorer cet aspect. En effet, ce point pourrait être facilement amélioré à l'aide d'outils simples pour améliorer cette relation entre l'école et l'entreprise.

Texte de la réponse

Les relations avec le monde professionnel constituent un axe fort de la politique du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le rapprochement entre l'école et l'entreprise se concrétise, depuis de nombreuses années, par des actions riches et variées structurées autour d'une cinquantaine de conventions de partenariat et d'accords-cadres couvrant l'ensemble des secteurs professionnels. Par ailleurs, une évaluation du partenariat de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur avec le monde économique pour l'insertion professionnelle des jeunes, actuellement en cours, vise à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Le plan d'action qui en sera issu conduira à améliorer les relations entre les collèges et les entreprises qui accueillent les élèves. L'approfondissement des liens que les entreprises peuvent établir avec l'école constitue une préoccupation constante du ministère chargé de l'éducation nationale. Cette préoccupation s'exprime au travers des actions déjà mises en oeuvre pour favoriser ces contacts et par la mise en place, dans le cadre de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, de dispositions de nature à renforcer la connaissance et la place de l'entreprise de la part de l'ensemble des acteurs du système éducatif. C'est dans cet esprit qu'a été créé, par la loi du 8 juillet 2013 précitée, le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (« Parcours Avenir »). Le nouveau parcours permet aux élèves d'éclairer et de préparer leurs choix d'orientation. Pour cela, il est nécessaire qu'ils puissent appréhender, découvrir et connaître le monde économique à l'école. C'est pour cette raison que la loi précitée a prévu que « les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations contribuent à la mise en oeuvre de ce parcours » (article 32 A). Cette connaissance du monde économique et des entreprises sera complétée, comme c'est le cas actuellement, par la séquence d'observation en milieu professionnel mais aussi par des « stages contrôlés par l'Etat et accomplis auprès de professionnels agréés » (article 33) dans le cadre des enseignements complémentaires que les élèves suivront

au collège, organisés conformément aux dispositions contenues dans le code du travail. La mise en place prochaine des pôles de stage dans chaque académie aura pour objectif la mise en réseau des acteurs du territoire et leur accompagnement par la production d'outils adéquats. Ils assureront aux élèves un accès équitable et de qualité à des stages et des périodes de formation en matière professionnelle (PFMP). Enfin la qualité du réseau d'associations qui accompagne les périodes de stages est un atout supplémentaire pour l'appréhension du stage d'observation. Ainsi, les dispositifs permettront aux élèves de recevoir une formation dans ce domaine, connaîtront le monde de l'entreprise et s'ouvriront à la diversité des métiers selon une pédagogie adaptée aux caractéristiques de ce nouveau parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76975

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2435

Réponse publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6852